



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

## INFORMATIONS OFFICIELLES – TIRE A PART

JUIN 2016

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

### Heures d'ouverture :

**lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



### Sécurité :

**Police municipale :** Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,

Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13

Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**

### PARUTION DES INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MAIRIE EN TIRE A PART

Les informations officielles de la Mairie, jusqu'alors encartées dans « Le Petit Perlyisien » (pages jaunes), seront désormais distribuées selon la même fréquence mensuelle (sauf juillet et août) aux habitants.

D'ici à la reprise éventuelle de parution du « Petit Perlyisien », la distribution se fera sous forme d'un tiré à part, distribué dans les boîtes aux lettres. A

Les pages jaunes de la Mairie présentent les informations officielles, légales et règlementaires. Elles relatent également les délibérations et décisions votées par le Conseil municipal.

« Le Trait d'Union » informe sur l'actualité politique de la commune. Il paraît quatre fois par an.

Le site internet [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) contient les informations utiles sur les prestations aux citoyens, l'actualité communale et un agenda des manifestations, à disposition des associations et sociétés organisatrices d'événements publics sur la commune.

**Nous vous remercions de réserver bon accueil aux Pages jaunes de la Mairie.**

### DÉCISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 21 avril 2016, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH.
- ✓ **Elu**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », Christian Cheyroux comme président a.i. de la Commission Environnement et Développement durable.
- ✓ **Adopté**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », le rapport de la Commission Environnement et Développement durable qui propose la mise à disposition à l'association « Nouvelles Graines » d'une partie de la parcelle no 758 propriété de la commune, sis dans le parc Quédan – partie suffisante pour la création de jardins potagers communautaires d'environ 100 m2. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches afin d'établir un contrat d'utilisation pour jardins potagers communautaires avec l'association « Nouvelles Graines ».
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », une délibération décidant
  1. De créer la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Perly-Certoux.
  2. D'approuver les statuts, lesquels feront partie intégrante de la présente délibération.
  3. De demander au département présidentiel de préparer le projet de loi y relatif.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », une délibération décidant

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'319'000.- pour les travaux d'aménagement pour les aménagements routiers sur la route de Certoux, tronçon route de Base – Tennis.
  2. De comptabiliser la dépense prévue sous la rubrique 62.501 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  3. D'amortir la dépense prévue de CHF 1'319'000 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, de 2017 à 2046.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1 ci-dessus. ./.
- ✓ **Décidé**, par une voix « pour », 11 voix « contre » et 4 abstentions, de ne pas accepter de financer le projet de toboggan aquatique de 70m de longueur, sur le modèle de Gliss'en Ville, devisé à CHF 30'000.-.
- ✓ **Décidé**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », d'accepter de financer le projet de toboggan aquatique de 16m de long, devisé à CHF 2690.-.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 2EME SEMESTRE 2016

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

Les séances ont lieu à **20 heures** dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la Mairie.

**Jeudi 22 septembre**

**Jeudi 20 octobre**

**Jeudi 17 novembre**

**Jeudi 15 décembre**

## ACTUALITES COMMUNALES

### NOUVEAU MAIRE POUR 2016-2017

Dès cette législature 2015-2020, le pouvoir exécutif de la commune de Perly-Certoux est incarné par un Conseil administratif, composé de trois Conseillers administratifs. Ils ont prêté serment à la Cathédrale de St-Pierre, le 29 mai 2015, devant le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et les représentants du Pouvoir judiciaire.

A Perly-Certoux, les trois nouveaux Conseillers administratifs ont opté pour un tournus de la fonction de maire. Ainsi, chaque année, un nouveau maire est désigné pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

Pour l'année 2016-2017, c'est M. le Conseiller administratif **Christian Gorce** qui exercera cette charge.

*Christian Gorce, nouveau maire*



### RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2016, et jusqu'au 31 mai 2017, le Bureau du Conseil municipal est composé comme suit :

Président :	René Gisiger (La Devisé)
Vice-Président(e)	Simone Bowman (L'Alternative)
Membre :	Bastien Blanchard (La Devisé)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

## INFORMATIONS OFFICIELLES

### DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les documents d'identité afin que les citoyens suisses **annoncent le vol, la perte ou la destruction de leur document d'identité uniquement à la police.**

Les personnes concernées n'auront ainsi plus à faire de déclaration au secteur des passeports de l'Office Cantonal de la Population (OCP). Elles devront toutefois continuer à se rendre à l'OCP pour la demande d'un passeport ou **auprès de leur commune, qui délivre seulement la carte d'identité**, munies de l'attestation émise par la police pour demande un document d'identité de remplacement.

Pièces à produire pour l'obtention d'une pièce d'identité :

- livret de famille ou certificat individuel d'état civil (datant de moins de 6 mois, à demander à sa commune d'origine)
- une photo récente (35 x 45 mm, noire ou couleur) de face, sans sourire, sans chapeau,
- permis d'établissement pour les Confédérés
- si nécessaire, attestation de police pour vol, perte, ou destruction

Les mineurs doivent se présenter en compagnie de leur représentant légal.

Signature obligatoire dès 7 ans

Prix : 70.-- valable 10 ans pour un adulte

35.-- valable 5 ans pour un enfant

Commande d'un combi (carte d'identité et passeport) seulement à l'Office Cantonal de la Population

Route de Chancy 88 1213 Onex 022 546.46.66 [www.geneve.ch/passeports](http://www.geneve.ch/passeports)

Combi adulte, valable 10 ans : CHF 158.-- Combi enfant, valables 5 ans : CHF 78.--

### PROMOTIONS SCOLAIRES 2016

Les promotions scolaires auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les horaires concernant le déroulement de la fête seront transmis aux élèves par le biais de leur enseignant-e.

### HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT L'ETE

**Dès le lundi 4 juillet jusqu'au vendredi 26 août 2016 inclus, l'administration communale vous accueille**  
**du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h.**



**Bon été à toutes et tous !**

### FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les bureaux de la mairie seront exceptionnellement fermés le

**mercredi 22 juin 2016 toute la journée**

Merci de votre compréhension.

# ENVIRONNEMENT 2016

## DECHETS – LES PROCHAINES DATES

### Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 2 juillet  
Samedi 17 septembre  
Samedi 12 novembre



### Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 31 mai  
Mardi 14 juin  
Mardi 28 juin



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

### Levée de déchets verts et de cuisine :

Chaque lundi après-midi



(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)

### Prochaines levées de verre :

Mardi 31 mai  
Mardi 28 juin  
Mardi 26 juillet

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



### ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture :**  
Lu-Ven : 14h30 – 19h30  
Sa-Dim : 9h30 – 17h

**Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !**

## A CONSERVER : LE DEPLIANT DES LEVEES 2016

Les Autorités tiennent à votre disposition un dépliant des levées 2016 des déchets sur la commune.

Un plan aide à repérer les écopoints implantés sur la commune, avec les sigles des déchets qui y sont acceptés.

**A conserver toute l'année !**



## SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

**Disponible gratuitement à la Mairie !**

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.